

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0205b Séance du Conseil : 15 SEPTEMBRE 2025
APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER AVEC LE SERVICE SESSAD TRAIT D'UNION DE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME) « LA MAURESQUE » RELATIVE AUX MODULES DE FORMATION « INTÉGRATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS DU TERRITOIRE »	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 septembre 2025, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 7

Secrétaire de Séance :

Marie-Thérèse IMBARD

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250915-DL2025-0205b-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

L'Institut Médico-Educatif (IME) La Mauresque de l'association Joseph Sauvy a pour mission principale d'accueillir des enfants et des adolescents handicapés ayant une déficience intellectuelle.

Depuis plus de 10 ans, l'IME La Mauresque située à Port-Vendres conseille et accompagne les équipes de responsables en s'appuyant sur la méthode de réflexion et d'analyse de pratiques professionnelles appelée GEASE (Groupes d'Entraînement à l'Analyse des Situations Educatives) à titre gratuit.

Après différentes réunions d'évaluation, il a été conclu avec M. DELGADO, directeur de l'IME La Mauresque/ SESSAD Trait d'Union et M. TZVETKOVITCH, chef de service, la mise en place d'une nouvelle convention basée sur une période couvrant les temps périscolaires du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Aussi, une nouvelle formule d'accompagnement des équipes a été instaurée, à savoir :

- Les Espaces de Sensibilisations Thématiques (EST)

Public cible : les directeurs responsables des accueils de loisirs et EAJE.

5 séances EST, animées par un ou deux professionnels SESSAD/IME, sont déterminées en commun en début d'année scolaire et portent autour de thématiques répondant aux enjeux de la participation citoyenne, l'accès aux droits, à la culture et aux loisirs et à la connaissance de la situation de handicap.

- Les Espaces de Discussion et d'Elaboration (EDE)

Public cible : 12 à 15 professionnels en charge d'encadrement des enfants en accueil de loisirs s'engageant sur leur présence au cycle complet.

5 séances EDE, animées par un même professionnel SESSAD/IME autour d'un espace de mise en problématique de situations concrètes et apportées par les participants. Dans une dynamique d'analyse réflexive le groupe sera amené à proposer des hypothèses de travail, une mise en perspective et une ouverture sur les politiques inclusives.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention telle qu'annexée.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention à passer avec le service SESSAD Trait d'Union de l'Institut Médico-Educatif (IME) « La Mauresque » telle qu'annexée,

Dit que cette convention est conclue pour une durée de 1 (un) an, du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026,

Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***